

57<sup>e</sup>  
CONCOURS INTERNATIONAL DE MUSIQUE  
MARIA CANALS DE BARCELONE  
2011

PRÉSIDENTE D'HONNEUR : S.M. LA REINE SOFÍA D'ESPAGNE  
PRÉSIDENTE FONDATRICE : MARIA CANALS  
DIRECTEUR ARTISTIQUE : CARLOS CEBRO

**PIANO**

Barcelone, du 19 mars au 1 avril 2011  
Date limite d'inscription : vendredi 31 décembre 2010

**RÈGLEMENT DU CONCOURS**

Concurs Internacional de Música Maria Canals de Barcelona  
Palau de la Música Catalana  
C/Palau de la Música 4-6, - 08003 Barcelona (Catalogne - Espagne)  
Tél. : 93 295 72 51 / Fax : 93 295 72 09  
[www.mariacanal.org](http://www.mariacanal.org)  
[info@mariacanal.org](mailto:info@mariacanal.org)

Entité déclarée d'utilité publique  
Membre de la  
« Fédération mondiale des concours internationaux de musique »  
« Alink-Argerich Foundation »

**IMPORTANT** : En cas de doute ou de litige, seul le texte de ce règlement en espagnol sera valable. Ce règlement est également disponible en catalan, en anglais, en espagnol et en allemand sur le site Web du concours [www.mariacanal.org](http://www.mariacanal.org). Le formulaire d'inscription et le formulaire du programme du concours sont eux aussi disponibles sur le site Web.

### **CALENDRIER DU 57<sup>e</sup> CONCOURS 2011**

**Inscription** : date limite pour la présentation des dossiers, le vendredi 31 décembre 2010

**Présélection** : date limite de la notification d'acceptation des concurrents, 31 janvier 2011

**Convocation des concurrents** : 19 mars à 8 h 30

**Première épreuve éliminatoire** : du 20 au 23 mars

**Deuxième épreuve éliminatoire** : 24 et 25 mars

**Demi-finale** : 27 mars

**Possibles récitals des concurrents éliminés (Off concours)** : du 24 au 29 de mars

**Épreuve finale avec orchestre** : 30 mars à 20 h

**Cérémonie de clôture et remise des prix** : 31 mars à 19 h

**Concert des lauréats** : 1 avril à 20 h 30

### **ADMISSION DES CONCURRENTS**

- 1) Le concours est adressé aux jeunes pianistes de tous les pays.
- 2) Limite d'âge au 1<sup>er</sup> janvier 2011:  
18 ans au minimum et 30 ans au maximum
- 3) Les concurrents ayant participé aux éditions précédentes du concours Maria Canals peuvent se présenter de nouveau, à moins qu'ils n'aient déjà obtenu le premier prix dans la même catégorie.
- 4) **Documents d'inscription** :
  - a) Formulaire d'inscription dûment rempli et signé.
  - b) Une photocopie de la carte d'identité ou du passeport.
  - c) Un curriculum vitae détaillé.
  - d) Une liste chronologique des anciens et actuels professeurs.
  - e) Les concurrents qui le souhaitent peuvent envoyer, de façon facultative, un enregistrement au format DVD ou VHS (PAL ou SECAM) réalisé avec une caméra fixe et sans postproduction (enregistrement d'une durée maximale de 20 minutes), comprenant un mouvement rapide d'une sonate de Beethoven et une œuvre au choix. Les enregistrements doivent être clairement identifiables avec le répertoire et les coordonnées du candidat.
  - f) Deux photos récentes sur papier.
  - g) Le programme à exécuter dans le formulaire du programme, dûment rempli et signé.

Les aspirants qui ont été finalistes lauréats dans un des concours faisant partie de la Fédération mondiale des concours internationaux de musique sont acceptés pour participer directement à la première épreuve. Ces derniers doivent toutefois envoyer le reste des documents, tout comme le document justifiant l'obtention d'un prix.

Le formulaire d'inscription, le formulaire du programme et le reste des documents, rédigés en lettres capitales ou dactylographiés, doivent être envoyés par la poste à l'adresse suivante : Concurs Internacional de Música Maria Canals de Barcelona, Palau de la Música Catalana, c/Palau de la Música, 4-6, 08003 Barcelona, (Catalogne – Espagne). L'envoi des inscriptions par courrier doit avoir lieu au plus tard le vendredi 31 décembre 2010, le cachet de la poste faisant foi.

Remarque : le candidat ne peut en aucun cas modifier son programme après la date fixée, à savoir le vendredi 31 décembre 2010.

5) **Présélection :**

En principe, le nombre de concurrents pouvant participer au concours n'est pas limité.

La présélection est effectuée par une commission présidée par le directeur artistique.

La confirmation de l'acceptation ou non des candidats pouvant participer au concours sera communiquée au fur et à mesure que la commission prendra sa décision et au plus tard le 31 janvier 2011.

- 6) Les concurrents sélectionnés doivent effectuer le versement de 165 € pour les droits d'inscription dans un délai maximal de 10 jours à partir du moment où leur sélection leur aura été communiquée. Le concurrent ne pourra participer au concours si cette condition n'est pas remplie. Ces droits d'inscription ne pourront en aucun cas être remboursés et aucun autre document ni photo ne sera retourné.

Tout envoi d'argent doit être libellé au nom de :

---

Concurs Internacional de Música  
Maria Canals de Barcelona - PIANO  
Banco SabadellAtlantico  
Compte courant du concours : 0081 0057 30 0001427051  
Via Laietana, 47  
08003 Barcelona (Catalogne – Espagne)  
IBAN : ES1100810057300001427051  
SWIFT : BSABESBB

Les frais de virement international doivent être pris en charge par le concurrent.

---

**JURY**

- 7) Le CV et le nom des professeurs des concurrents ne pourront être connus par les membres du jury qu'après déroulement de l'épreuve finale et officialisation du verdict définitif.
- 8) Les élèves ou les membres de la famille du jury ne peuvent pas se présenter au concours. En cas d'irrégularité, le concurrent sera immédiatement éliminé.
- 9) La composition du jury sera la même pendant toute la durée du concours
- 10) Les concurrents éliminés lors de la première ou deuxième épreuve auront la possibilité, s'ils le souhaitent, de s'entretenir avec un membre du jury le 28 mars 2011 pendant la matinée.
- 11) Les décisions du jury sont sans appel.

## CONVOCAATION

- 12) Les concurrents admis ne pouvant participer au concours sont priés d'avertir l'organisation dans les plus brefs délais.
- 13) Le concurrent doit se présenter au lieu, au jour et à l'heure fixés par la convocation, sauf en cas de force majeure dûment démontrée. Tout retard doit être justifié par la présentation d'un certificat médical ou d'un certificat officiel remis par l'organisme ou la compagnie de transport prouvant que le retard n'est pas imputable au concurrent (grèves, retard technique, etc.), ou tout autre motif valable selon le jugement de l'organisation. Sans présentation de ce document, le concurrent ne pourra pas être autorisé à passer les différentes épreuves du concours.
- 14) Le jour de la convocation, le concurrent doit présenter une pièce officielle attestant son âge et sa nationalité (passeport ou carte d'identité) et devra communiquer au secrétariat son adresse d'hébergement et son numéro de téléphone permettant de le contacter à Barcelone. L'organisation décline toute responsabilité quant aux préjudices qui peuvent être occasionnés aux participants si ces formalités exigées ne sont pas respectées.
- 15) Le tirage au sort des concurrents aura lieu le jour de la convocation. Un numéro d'ordre, qui leur servira pour les épreuves suivantes, leur sera alors attribué. Le tirage au sort du 57<sup>e</sup> concours commencera par la lettre **A**.
- 16) Les horaires de la première épreuve et les horaires de la répétition au piano dans la salle où se déroulent les épreuves seront communiqués aux concurrents le jour même de la convocation.
- 17) Le jour de la convocation, un piano sera mis à disposition pour tous les concurrents souhaitant travailler pendant leur séjour à Barcelone et pendant leur participation au concours. L'organisation ne mettra à disposition aucun piano supplémentaire pour les concurrents en bénéficiant déjà d'un et qui, sans prévenir et de manière injustifiée, ne se présentent pas à l'endroit et à l'heure convenus avec l'organisation.

## ÉPREUVES : CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

- 18) Le concurrent arrivant en retard de façon non justifiée aux épreuves ne sera plus autorisé à concourir.
- 19) Toutes les œuvres doivent être exécutées par cœur.  
Toutes les œuvres doivent être exécutées sans répétitions, à l'exception des œuvres interprétées pendant la demi-finale.
- 20) Le président du jury est en droit d'interrompre toute exécution lorsque le minutage fixé pour chaque épreuve est dépassé.
- 21) Les notes sont comprises entre 1 (minimum) et 10 (maximum) et les décimales autorisées sont les suivantes : 0,25, 0,50 et 0,75. Les moyennes obtenues dans chaque épreuve seront arrondies à deux décimales.
- 22) Toute infraction au règlement du concours ou toute manifestation intempestive d'un concurrent entraîne l'élimination immédiate de celui-ci.

- 23) Le public est admis à toutes les épreuves. Le président du jury est toutefois en droit de procéder à l'évacuation de la salle en cas de manifestations intempestives ou exagérées. Le cas échéant, l'épreuve se poursuivra à huis clos.
- 24) L'organisation du concours se réserve le droit d'admission et la possibilité de vendre des tickets afin de permettre l'accès aux épreuves.
- 25) Le concours se réserve tous les droits de radiodiffusion, d'enregistrement audio et vidéo, d'émission télévisée ou de diffusion sur Internet des différentes épreuves et des autres événements et concerts du concours, ainsi que les enregistrements d'un ou plusieurs CD ou DVD, ayant le droit de commercialiser ou céder librement, en exclusivité et sans autre limitation, les droits en faveur de n'importe quelle personne ou entité. Cette transmission de droits se fait à titre gratuit.
- 26) Les informations envoyées par les concurrents lors de leur inscription au concours et celles qui seront générées pendant les activités artistiques et professionnelles des concurrents seront incluses dans un fichier propriété de l'Association du concours et ne seront utilisées pour aucune autre finalité qui ne soit rattachée à la diffusion du concours, des concurrents ou des autres activités associées aux activités susmentionnées. De même, le concurrent autorise l'organisation du concours à utiliser ses informations afin de faire la promotion du concours et des concurrents pendant et après le déroulement de l'événement.

#### **PREMIÈRE ÉPREUVE**

- 27) Une moyenne minimum de 7 est indispensable pour être admis à la deuxième épreuve. À la fin de la délibération de la première épreuve, la liste des noms des concurrents qui auront dépassé cette moyenne de 7 sera affichée. Au cas où plus de 18 concurrents dépasseraient cette moyenne de 7, en principe, seuls les 18 candidats les mieux classés seront admis à la deuxième épreuve.
- 28) Les candidats ayant obtenu 7 ou plus mais qui n'ont pas été admis à la deuxième épreuve pourront recevoir un certificat de participation indiquant le nombre de points obtenus s'ils en font la demande auprès de l'organisation du concours immédiatement après la délibération du jury. Ce certificat ne sera en aucun cas envoyé par la poste aux concurrents.

#### **DEUXIÈME ÉPREUVE**

- 29) Une moyenne minimum de 8 est indispensable pour être admis en demi-finale.
- 30) La note pour passer en demi-finale sera calculée à partir de la moyenne obtenue entre les notes de la première et de la deuxième épreuve.
- 31) En principe, le jury ne pourra admettre plus de six concurrents en demi-finale.
- 32) La liste avec les noms des concurrents qui passent en demi-finale ainsi que les listes des médailles et diplômes d'honneur seront connues pendant l'acte de remise des prix qui aura lieu immédiatement après la délibération du jury. Les concurrents devront retirer personnellement les médailles et les diplômes décernés.
- 33) L'organisation du concours remettra un certificat indiquant la note obtenue à tous les concurrents qui auront pris part à la deuxième épreuve sans avoir obtenu de prix, à condition que ces derniers en fassent la demande après la délibération du jury. Les certificats ne seront en aucun cas envoyés par courrier aux concurrents.

## **DEMI-FINALE**

- 34) Une moyenne minimum de 8,5 est indispensable pour être admis à l'épreuve finale.
- 35) La note pour passer en finale sera calculée à partir de la moyenne obtenue après la deuxième épreuve et la note obtenue en demi-finale.
- 36) Le jury ne pourra admettre plus de trois concurrents en finale.
- 37) Les concurrents non qualifiés pour l'épreuve finale obtiendront une médaille d'honneur et la reconnaissance de demi-finalistes du concours.
- 38) Les noms des demi-finalistes qualifiés pour l'épreuve finale seront annoncés après délibération du jury. Les demi-finalistes éliminés doivent obligatoirement récupérer leurs prix en personne au cours de la cérémonie de clôture et de remise des prix qui aura lieu le jour suivant l'épreuve finale. En outre, la participation à l'un des récitals organisés Off concours leur sera proposée.

## **ÉPREUVE FINALE**

- 39) Le classement qui décidera l'ordre des lauréats du concours sera calculé à partir de la moyenne entre la note obtenue lors de la demi-finale et celle obtenue en finale.
- 40) Le premier prix ne peut en aucun cas être partagé. Si deux concurrents obtiennent la même note à la première place, la décision sera soumise au vote du jury. Le jury peut accorder le deuxième prix ex-æquo lorsque la différence entre deux finalistes est inférieure à 5 centièmes. Le cas échéant, le montant des prix sera divisé en deux.
- 41) Les noms des gagnants des prix principaux et de celui du public seront annoncés quelques minutes après l'épreuve finale devant l'assistance.
- 42) L'ordre de participation à l'épreuve finale a lieu, en principe, sur la base du numéro du concurrent. Cet ordre peut cependant être modifié lorsque plusieurs concerts sont répétés pendant l'épreuve finale ou lorsque le chef d'orchestre en fait la demande.

## **LAURÉATS**

- 43) Les lauréats ont l'obligation de se présenter à la cérémonie de clôture et de remise des prix pour recevoir personnellement le ou les prix qui leur auront été attribués (prix principaux, prix spéciaux et concerts).
- 44) Le directeur artistique est le seul compétent pour désigner les lauréats qui participent à la cérémonie de clôture et au concert des gagnants. Les lauréats désignés sont tenus de prendre part à ces récitals et ne peuvent en aucun cas prétendre à une rémunération. Le Directeur Artistique désignera aussi le morceau ou les morceaux à exécuter, qui seront choisis parmi ceux présentés au Concours.
- 45) L'absence du lauréat à la cérémonie de clôture et de remise des prix, ainsi qu'au concert des lauréats et autres événements du concours (si celui-ci est désigné pour y participer) entraîne automatiquement l'annulation de ses récompenses et la perte des avantages éventuellement associés à ces récompenses, sauf en cas de maladie justifiée par la présentation d'un certificat médical.

- 46) Les concurrents ayant reçu comme prix un concert offert par le concours devront accepter les conditions financières, les dates et le répertoire proposés par les programmeurs avec l'accord préalable de l'organisation du concours. En cas de non-acceptation de ces conditions ou en cas d'impossibilité quant au fait de les assumer, le concurrent ne pourra pas participer au concert. L'organisation du concours n'est pas tenue responsable de la rupture des accords préalablement pris entre l'organisation du concours et les programmeurs et donateurs de concerts.
- 47) Le concurrent lauréat du premier prix du concours devra rester à Barcelone jusqu'au 3 avril afin de pouvoir participer aux éventuelles interviews avec la presse, pour s'entretenir avec les donateurs des prix, pour jouer quelques récitals ou toute autre obligation dérivée de l'obtention des différents prix.
- 48) La signature du formulaire d'inscription implique l'acceptation totale des conditions du règlement du concours.**

## PRIX

---

### PRIX PRINCIPAUX

PREMIER PRIX	PRIX BARCELONA 20 000 euros
DEUXIÈME PRIX	Médaille d'or offerte par <i>Bagués-Masriera Joiers</i> PRIX FUNDACIÓ LLUÍS CARULLA 10 000 euros
TROISIÈME PRIX	PRIX MONTSERRAT ISERN DE COROMINA 6 000 euros
	Médaille d'argent offerte par <i>Capdevila Joiers i Argenters</i> au plus jeune concurrent finaliste
DEMI-FINALISTE CLASSÉ EN 4 <sup>E</sup> POSITION	PRIX MARIA PAR ESPINA CONDESA DE EGARA 1 500 euros
DEMI-FINALISTE CLASSÉ EN 5 <sup>E</sup> POSITION	PRIX MARIONA GUARRO DE MARTINEZ GIRONA 1 000 euros
DEMI-FINALISTE CLASSÉ EN 6 <sup>E</sup> POSITION	PRIX ORIOL VIDAL I ARDERIU 1 000 euros

Médailles

Diplômes

### PRIX SPÉCIAUX

#### **PLUS JEUNE CONCURRENT FINALISTE**

##### **Famille Gaspar i Farreras**

Prix « Elvira Farreras de Gaspar » (1913-2005) de 1 500 € offert par la famille Gaspar Farreras au plus jeune concurrent finaliste.

#### **MEILLEUR INTERPRÈTE DE LA MUSIQUE DE MANUEL BLANCAFORT (1897-1987)**

##### **Fondation Manuel Blancafort**

Prix de 1 500 € offert par la Fondation Manuel Blancafort au meilleur interprète de la musique de Manuel Blancafort (catalogue des œuvres à consulter sur [www.manuelblancafort.org](http://www.manuelblancafort.org)).

#### **MEILLEUR INTERPRÈTE DE LA MUSIQUE DE FREDERIC MOMPOU (1893-1987)**

##### **Fondation Frederic Mompou**

Prix de 1 500 € offert par la Fondation Frederic Mompou au meilleur interprète de la musique de Frederic Mompou.

### **CONCURRENT CATALAN LE MIEUX CLASSÉ**

**Ministère de la Culture et des Moyens de communication du Gouvernement catalan**

Prix de 1 500 € offert par le ministère de la Culture et des Moyens de communication du Gouvernement catalan au concurrent catalan qui aura obtenu le meilleur classement à partir de la deuxième épreuve.

### **PRIX SPÉCIAUX CONCERTS**

#### **PRIX AU MEILLEUR FINALISTE SELON LE VOTE DU PUBLIC**

**Orchestre Symphonique del Vallès**

Un minimum de deux concerts offerts par l'Orchestre Symphonique del Vallès pendant la saison 2011-2012 au meilleur finaliste selon le vote du public.

#### **PRIX AU MEILLEUR INTERPRÈTE DE LA MUSIQUE ISAAC ALBÉNIZ**

**Fundació pública Museu Isaac Albéniz de Camprodon**

Récital offert par la Fundació pública Isaac Albéniz de Camprodon à l'occasion du Festival de musique de Camprodon au demi-finaliste qui interprète le mieux la musique d'Isaac Albéniz.

#### **PRIX AU MEILLEUR INTERPRÈTE DE LA MUSIQUE DE FREDERIC MOMPOU (1893-1987)**

**Fondation Frederic Mompou**

Récital offert par la Fondation Frederic Mompou au meilleur interprète de la musique de Frederic Mompou au cours du cycle musical Nous Valors-Joves & Clàssica 2012 de Joventuts Musicals de Barcelona.

#### **PRIX AU MEILLEUR INTERPRÈTE DE LA MUSIQUE DE XAVIER MONTSALVATGE**

**Association Xavier Montsalvatge**

Récital offert par l'Association Xavier Montsalvatge au meilleur interprète de la musique de Xavier Montsalvatge.

#### **PRIX AU CONCURRENT ESPAGNOL LE MIEUX CLASSÉ**

**Institut Cervantes de Sofia**

Récital offert par l'Institut Cervantes de Sofia au concurrent espagnol le mieux classé à l'issue de la deuxième épreuve.

#### **PRIX AU CONCURRENT HISPANO-AMÉRICAIN LE MIEUX CLASSÉ**

**Institut Cervantes de Palerme**

Récital offert par l'Institut Cervantes de Palerme au concurrent hispano-américain le mieux classé à l'issue de la deuxième épreuve.

### **PRIX CONCERTS**

#### **MUSEU AGBAR DE LES AIGÜES - CORNELLÀ**

Récital à l'auditorium du musée Agbar de les Aigües offert à un concurrent finaliste.

#### **FESTIVAL DE MÚSIQUES DE TORROELLA DE MONTGRÍ**

Un récital pendant le Festival de Músiques de Torroella de Montgrí offert au concurrent qui aura obtenu le premier prix du concours.

### **FESTIVAL PIANINO – CHARTREUSE DE VALLDEMOSSA**

Récital pendant le Festival Pianino à la Chartreuse de Valldemossa offert à un finaliste du concours.

### **INSTITUT CERVANTES DE TUNISIE**

Récital offert par l'Institut Cervantes de Tunis au Premier Prix.

### **PETIT PALAU - BARCELONA** **Fondation Invest for Children**

Recital offert par Invest for Children au Petit Palau de la Música Catalana à un finaliste du concours.

### **TEMPORADA DE MUSICA DE CAMBRA DE SANTA CRISTINA D'ARO**

Récital offert par le Forum de Santa Cristina d'Aro pendant *la XVI Temporada de Música de Cambra de Santa Cristina d'Aro 2012* à un finaliste du concours

### **L'AUDITORI - BARCELONA**

Un récital au cours du cycle musical de piano de l'Auditori de Barcelone offert au premier prix.

### **CONCERTS AVEC ORCHESTRE À TRAVERS L'ESPAGNE** **Fondation Jesús Serra**

Un minimum de 3 récitals ou concerts en Espagne avec orchestre offert à un concurrent finaliste pendant les saisons 2011-2012 ou 2012-2013.

### **TOURNÉE EN CHINE** **Wu Promotion.**

Une tournée de concerts en Chine, offerte à un finaliste du concours pendant l'année 2012.

### **PARIS** **Delegació del Govern de la Generalitat de Catalunya à Paris.**

Récital de piano à Paris offert par la Delegació del Govern de la Generalitat de Catalunya a Paris, au premier prix du concours.

### **PALAU DE LA MÚSICA CATALANA - BARCELONE** **Fundació Orfeó Català-Palau de la Música Catalana.**

Concert au Palau de la Música Catalana de Barcelone au cours d'un cycle de concerts organisé par la Fondation Orfeó Català-Palau de la Música pendant la saison 2012-2013 offert à un finaliste du concours.

### **ROME** **Real Academia de España en Roma.**

Récital de piano à la Real Academia d'España à Rome pendant la saison 2011-2012 offert au concurrent qui aura obtenu le premier prix du concours.

### **CONCERTS DE MITJANIT DEL PORT D'AIGUADOLÇ-SITGES**

Récital de piano pendant le Festival international de musique 2012 « Concerts de Mitjanit del Port d'Aiguadolç » à Sitges 2012 offert par la Fondation culturelle Port d'Aiguadolç-Sitges à un concurrent finaliste.

### **FESTIVAL DE MUSIQUE CLASSIQUE « CASTELL DE SANTA FLORENTINA » - CANET DE MAR**

Récital de piano pendant le XIV Festival de musique classique 2012 « Castell de Santa Florentina » offert à un finaliste du concours.

### **MNAC - BARCELONA**

Récital de piano au sein du Musée national d'art de Catalogne (MNAC) de Barcelone pendant la saison 2011-2012 offert au concurrent qui aura obtenu le premier prix du concours.

### **WINNERS & MASTERS - MUNICH**

#### **Institut Cervantes de Munich et Winners&Masters**

Récital de piano à la Gasteig de München offert par l'Institut Cervantes de Munich et Winners&Masters à un finaliste du concours.

### **KRAKÓW ROYAL CITY PIANO FESTIVAL**

Récital de Piano au Kraków Royal City Piano Festival 2011 offert à un finaliste du concours.

Cette liste de concerts assurée par l'organisation du concours pourra être élargie jusqu'au jour de la cérémonie de clôture et de remise des prix (consulter l'actualisation des concerts offerts sur [www.mariacanal.org](http://www.mariacanal.org)). Tous les concerts offerts par le concours sont rémunérés.

Au cours des derniers jours du concours, les finalistes auront la possibilité de participer à des auditions organisées par des agences de management et pouvant déboucher sur l'obtention de contrats et de concerts.

### **ENREGISTREMENT D'UN CD**

Enregistrement d'un CD avec Naxos offert au premier prix, avec sonates d'Antoni Soler, compositeur catalan.

## OFF CONCOURS

---

L'organisation du concours proposera aux concurrents qui sont hors concours quelques concerts à Barcelone. L'ordre de points obtenus sera pris en compte. Ces concerts ne seront pas rémunérés, mais l'organisation du concours prendra en charge l'hébergement des concurrents sélectionnés pour y participer.

Les récitals Off concours ont pour objectif de diffuser la musique classique à travers la ville de Barcelone de façon gratuite. Les récitals sont découpés en 3 grands groupes :

- Cours de maître et récitals donnés dans des écoles de musique
- Récitals donnés dans des espaces publics de la ville de Barcelone
- Récitals donnés au sein de plusieurs entités culturelles et sociales

Un certificat sera délivré à tous les concurrents réalisant des récitals Off concours afin que ces derniers puissent en démontrer officiellement la participation dans leur CV.

## PROGRAMME DU CONCOURS

---

### PREMIÈRE ÉPREUVE

1. **J. S. BACH.** Au choix du concurrent : prélude et fugue du clavecin bien tempéré (Vol. I ou II).
2. **L. V. BEETHOVEN.** Au choix du concurrent, une Sonate complète, à l'exception des sonates suivantes : op. 2, n° 1 ; op. 10, n° 1 ; op. 14, n° 1 ; op. 14 n° 2 ; op. 27, n° 2 ; op. 31 n° 2 ; op. 49, n° 1 ; op. 49, n° 2 ; op. 79 (les concurrents devront interpréter certains mouvements ou l'intégralité de la sonate en fonction du choix du directeur artistique)
3. **F. CHOPIN, F. LISZT, C. DEBUSSY, S. RACHMANINOV ou A. SCRIABIN :** Une étude, au choix du concurrent.

**Minutage maximum du total de cette épreuve : 20 minutes.**

### DEUXIÈME ÉPREUVE

1. **Une œuvre contemporaine** d'une durée maximale de 5 minutes composée à partir de 1985. Les œuvres nécessitant piano préparé ainsi que les œuvres personnelles ne seront pas autorisées.
2. **Une œuvre romantique à choisir parmi les œuvres suivantes :**

#### **J. BRAHMS :**

Sonate Do M. Op. 1 ; Sonate Fa# m. Op.2 ; Sonate Fa m. Op. 5 ; Variations sur un thème de Haendel Op. 24 ; Variations sur un thème de Paganini Op. 35 Cahier I ou II.

#### **F. CHOPIN :**

1<sup>re</sup> Ballade en sol m. Op. 23 ; 2<sup>e</sup> Ballade en fa M. Op. 38 ; 3<sup>e</sup> Ballade en la b. M. Op. 47 ; 4<sup>e</sup> Ballade en fa m. Op. 52 ; 1<sup>er</sup> Scherzo en si m. Op. 20 ; 2<sup>e</sup> Scherzo en si b. m. Op. 31 ; 3<sup>e</sup> Scherzo en do # m. Op. 39 ; 4<sup>e</sup> Scherzo en mi M. Op. 54 ; Sonate en si b m. Op. 35 ; Sonate en si m. Op. 58 ; Polonaise fantaisie en la b M. Op. 61 ; Polonaise en mi b M. (Andante Spianato et Polonaise) Op. 22 ; Polonaise en fa # m. Op. 44 ; Fantaisie en fa m. Op. 49.

#### **C. FRANCK :**

Prélude choral et fugue.

#### **F. LISZT :**

Sonate en si m. ; Après une lecture du Dante ; Rhapsodie espagnole ; Méphisto Valse ; Ballade n° 2.

#### **S. RACHMANINOFF :**

Sonate n° 2 en si b m. Op. 36 ; Variations sur un thème de Corelli Op. 42.

#### **F. SCHUBERT :**

Sonate D850 Op. 53 en ré M. ; Sonate D894 Op. 78 en sol M. (Fantaisie) ; Sonate D960 en si b M ; Wanderer Fantaisie en do M. Op. 15.

#### **R. SCHUMANN :**

Carnaval Op. 9 ; Kreisleriana Op. 16 ; Sonate en fa m. Op. 14 ; Sonate en sol m. Op. 22 ; Fantaisie Op. 17 ; Études symphoniques Op. 13 (avec les posthumes).

3. Une œuvre complète, ou un recueil complet, ou bien un ou plusieurs numéros d'un recueil des compositeurs suivants :

- ALBÉNIZ
- AURIC
- L. BALADA
- BALAKIREV
- BARBER
- BARTÓK
- BERIO
- M.BLANCAFORT (\*)
- X.BOLIART
- BOULEZ
- S.BROTONS
- B.CASABLANCAS
- J. CERVELLÓ
- COPLAND
- CORIGLIANO
- A.CHARLES
- DEBUSSY
- DUTILLEUX
- M. DE FALLA
- FERRARI
- GINASTERA
- GRANADOS
- J.GUERRERO
- J.GUINJOAN
- C. HALFFTER
- E. HALFFTER
- HINDEMITH
- CH.IVES
- LIGETTI
- LUTOSLAWSKI
- T.MARCO
- MESSIAEN
- MESTRES QUADRENY
- L. MILÀ
- F.MOMPOU (\*\*)
- X.MONTSALVATGE
- MUSSORGSKY
- L. DE PABLO
- J.PICH SANTASUSANA
- POULENC
- PROKOFIEV
- S.PUEYO
- RAVEL
- SCHÖNBERG
- STOCKHAUSEN
- STRAVINSKY
- SZYMANOWSKI
- TAKEMITSU
- VILLA-LOBOS
- WEBERN

(\*) Ed. Boileau. Provença 287. 08037 Barcelona, Catalunya - España. Tel. 934877456. Tel/Fax 932155334 - [www.manuelblancafort.org](http://www.manuelblancafort.org))

(\*\*) Ed. Salabert, 22 Rue Chauchat. 75009 Paris, Francia. Tel. 48 24 55 60 - [www.fundaciomompou.cat/](http://www.fundaciomompou.cat/)

**Minutage maximum de cette épreuve : 40 minutes.**

L'ordre d'exécution des œuvres sera en principe choisi par le concurrent. Cependant, la direction artistique pourra recommander l'ordre d'exécution si elle le juge nécessaire.

Au cours de la deuxième épreuve, il est obligatoire de jouer des œuvres de 3 compositeurs différents.

### **DEMI-FINALE**

Récital de programme libre dont les œuvres n'auront pas été interprétées au cours des épreuves précédentes. Le concurrent doit impérativement jouer une œuvre d'un compositeur espagnol.

**Minutage maximum du total de cette épreuve : 50 minutes.**

### **ÉPREUVE FINALE AVEC ORCHESTRE**

**Un des concertos suivants :**

- L.V. BEETHOVEN**, Concerto op. 58 n° 4 en sol majeur.
- F. CHOPIN**, Concerto op. 11 n° 1 en mi mineur.
- E. GRIEG**, Concerto op. 16 en la mineur.
- F. LISZT**, Concerto n° 1 en mi b. majeur.
- S. RACHMANINOV**, Concerto n°2 op. 18 en do mineur.
- M. RAVEL**, Concerto en sol majeur.
- R. SCHUMANN**, Concerto op. 54 en la mineur.
- P. TCHAIKOWSKY**, Concerto op. 23 n° 1 en si b. mineur.

### **IMPORTANT**

**Toutes les œuvres doivent être exécutées par cœur.**

**Toutes les œuvres doivent être exécutées sans répétitions, à l'exception des œuvres interprétées pendant la demi-finale.**

**Les concurrents ne pourront pas interpréter plus de trois œuvres du même compositeur.**

## **BOURSES D'HÉBERGEMENT**

L'organisation du concours prendra en charge les frais d'hébergement et le petit-déjeuner de tous les concurrents ayant réussi à se qualifier pour la deuxième épreuve. Cette condition sera valable à compter du lendemain de la publication des résultats de la première épreuve, et ce jusqu'au deuxième jour après la publication des résultats de la deuxième épreuve. L'organisation du concours prendra également en charge les frais d'hébergement et le petit-déjeuner des demi-finalistes et finalistes jusqu'au jour après la célébration de la cérémonie de clôture et de remise de prix, et pour le premier prix jusqu'au quatrième jour après la célébration de la cérémonie de clôture et de remise des prix.

L'organisation prendra en charge les frais d'hébergement et le petit-déjeuner des concurrents pendant les jours suivant leur élimination, à condition que ces derniers soient choisis pour participer aux récitals organisés dans la ville de Barcelone, et ce jusqu'au jour suivant le dernier récital.

L'organisation du concours prend uniquement en charge les frais d'hébergement et le petit-déjeuner au sein des établissements proposés par l'organisation.

L'organisation du concours propose également aux concurrents acceptés des tarifs préférentiels d'hébergement en chambre individuelle ou double (places limitées). Pour éviter des changements d'hébergement pour les concurrents pendant le concours, l'organisation du concours conseille à tous les concurrents acceptés de séjourner dans l'établissement proposé par l'organisation.

Ce formulaire d'inscription doit être signé et envoyé à l'adresse suivante : Concours Internacional de Música Maria Canals, Palau de la Música Catalana, c/ Palau de la Música, 4-6, 08003, Barcelona (Catalogne - Espagne), au plus tard le vendredi 31 décembre 2010, le cachet de la poste faisant foi.

### FORMULAIRE D'INSCRIPTION PIANO – 57<sup>e</sup> CONCOURS 2011

Nom : .....

Prénom : .....

Lieu de naissance : .....

Date de naissance: .....

Passeport .....

Nationalité : .....

Je m'inscris en tant que participant au 57<sup>e</sup> Concours international Maria Canals de Barcelone qui aura lieu dans cette même ville du 19 de mars au 1 avril 2011.

**Je déclare être d'accord avec les conditions du règlement et accepte d'avance toutes les décisions du jury.**

**Date :**

**Signature du concurrent :**

Adresse exacte dactylographiée ou en lettres capitales :

Adresse : .....

Ville : .....

Code postal : .....

Pays : .....

Téléphone portable/Fax : .....

Adresse électronique : .....

Je veux participer aux récitals que le concours offre aux concurrents qui sont hors concours.

FORMULAIRE DU PROGRAMME – 57<sup>e</sup> CONCOURS 2011 - PIANO

1. Ce document doit obligatoirement être signé par le concurrent.
2. Nous vous prions de compléter ce programme en lettres capitales ou dactylographiées.
3. Il est rappelé au concurrent que ce programme ne pourra plus être modifié après le vendredi 31 décembre 2010.

Prénom : .....

Nom : .....

Nationalité : .....

**PREMIÈRE ÉPREUVE ÉLIMINATOIRE**

J.S. Bach : Prélude et Fugue n<sup>o</sup> .....Vol. ....

L.V. Beethoven : .....

Étude : .....

Minutage maximum du total de cette épreuve : 20 minutes.

**DEUXIÈME ÉPREUVE ÉLIMINATOIRE**

- Œuvre contemporaine : .....

- Œuvre romantique : .....

- Œuvre : .....

Minutage maximum du total de cette épreuve : 40 minutes.

**DEMI-FINALE**

- Œuvre espagnole : .....

- Œuvre : .....

- Œuvre : .....

- Œuvre : .....

- Œuvre : .....

Minutage maximum de cette épreuve : 50 minutes.

**ÉPREUVE FINALE AVEC ORCHESTRE**

- Concert : .....

Date :

Signature du concurrent :